est l'importation de ces articles pendant ces deux dernières années. L'Autriche-Hongrie occupe la première place dans ce commerce; ses provenances ont été, en 1895, de 89.974 fr.

Les provenances allemandes, qui viennent immédiatement après celles-ci, n'ont atteint que 24.704 fr., et les anglaises, que 22.196 fr. Les articles français de cette catégorie de produits ne se sont élevés qu'à 9.051 fr.; en 1894, leurs chiffres étaient de 16.103 francs.

Bonneterie de coton. — Les provenances allemandes sont les plus importantes. Sur une importation de 150.000 fr., l'Allemagne s'inscrit pour 70.000 francs et l'Autriche-Hongrie pour 62 000 fr.

Quant aux articles similaires de fabrication française, ils n'ont pas dépassé 4.700 fr., somme égale à celle obtenue en 1894.

Cordes de toutes espèces. — Il se fait en Bulgarie un grand commerce de cordes.

Ces cordes sont principalement fournies par la Serbie. Sur une importation de 700.000 fr. environ, les provenances serbes s'inscrivent pour 650.000 fr. L'Italie marche à la suite de la Serbie avec 30.000 fr. et la Turquie, qui vient après, n'est représentée dans ce commerce que par une somme de 20.000 fr. Il n'y a pas eu de provenances françaises en 1895. En 1894, elles avaient été de 2.000 fr.

Coutils écrus, blanchis, teints ou imprimés. — C'est l'Angleterre qui marche première dans cette importation: sur un total de 690.286 francs, les provenances anglaises sont représentées par 386 543 fr.

Les provenances austro-hongroises s'inscrivent à la suite de celles-ci, mais pour 107.000 francs seulement.

Quant aux provenances françaises qui, en 1894, ne se chiffraient que par 5.559 fr., elles se sont élevées, en 1895, à 67.462 fr., faisant ainsi concurrence aux produits similaires italiens et allemands dont l'importation dépassait de beaucoup la nôtre en 1894.

Tissus de soie mélangés avec laine, lin ou coton. — Ici, les importations françaises ont faibli; de 91 672 fr. en 1894, elles sont tombées à 64 300 fr. Les provenances françaises ne sont pas les seules qui aient vu leurs chiffres diminuer dans cette catégorie de produits.

NOUVELLES DU JOUR

Notre nouveau canon à tir rapide et l'Allemagne

Hambourg, 29 décembre.— Les *Nouvelles de Hambourg* publient un article sensationnel sur la question de l'adoption du nouveau canon de campagne à tir rapide.

Cet article, qui paraît émaner de sources compétentes, constate que l'armée française possède déjà deux batteries d'obusiers à tir rapide par corps d'armée, sans compter d'autres canons à tir rapide de calibre plus fort.

Le journal ajoute que, de son côté, l'artillerie de campagne allemande possède un matériel complètement nouveau de canons à tir rapide en acier-nickel et pourvus de systèmes de fermeture et de *freins perfectionnés*.

Une partie de ce matériel, environ 3 batteries par régiment d'artillerie, a été livrée à l'armée active; le reste du nouveau matériel se trouve dans les magasins prêt à être livré au premier signal, en cas de mobilisation, aux troupes de l'armée en campagne.

Les hommes de batteries qui possèdent encore les anciens canons sont exercés, ainsi d'ailleurs que la plupart des réservistes, au maniement du nouveau canon. Les affûts ont été aussi renouvelés et perfectionnés.

Le prochain mouvement diplomatique

Paris, 29 décembre. — D'après le *Soir*, le mouvement diplomatique, depuis longtemps projeté, est ajourné.

M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, accepterait de quitter ce poste pour une ambassade de première classe, mais la succession de M. Cambon n'est pas sans offrir des difficultés.

Le *Soir* assure que le gouvernement pressentira de nouveau M. Léon Bourgeois.

Promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur

Paris, 29 décembre. — Par décret en date du 29 décembre, sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Grand-officier : M. Hébert, artiste peintre, membre de l'Institut.

Chevaliers : MM. Anatole Leroy-Beaulieu, Salomon, Reinach et Arthur Giry, membres de l'Institut.

Paris, 29 décembre. — Sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur, sur la proposition du ministre de la guerre :

A la dignité de grand'croix, M. le général de division de Gramezel de Kerhué ;

A la dignité de grands-officiers, MM. les généraux de division de Jesse, commandant le 10e corps d'armée, Rapp, Hartung et le général de brigade Cotton,

Au grade de commandeurs : MM. les généraux de division Henri de Kermartin, Martin de Randal et de Saint-Julien; MM. les généraux de brigade Récamier, Caro, Teillard, Moreau, Samos et Jean d'Aiguillon.

M. Vintejoux, contrôleur de 1re classe; MM. les colonels Lebourg, Odon et Delannoy; MM. les intendants militaires François et Daussier; M. Roussel de Courcy, lieutenant-colonel de territoriale.

Ministère de la marine. — Sont promus au grade de commandeurs : MM. les contre-amiraux Dieulouard et Escande, le capitaine de vaisseau le Gorrec, le colonel d'infanterie de marine, Jornat de Lacale, le directeur des constructions navales, Clément.

L'ambassadeur de France et le ministre de Belgique au Vatican

Rome, 29 décembre. — Le Pape a reçu aujourd'hui M. Poubelle, ambassadeur de France auprès du Vatican, et le ministre de Belgique qui lui ont présenté leurs souhaits à l'occasion du nouvel an.

Un drame conjugal à Paris

Paris, 29 décembre. — Ce soir un nommé Hansen, courtier de commerce, demeurant rue de Bellefond, a tué sa femme de quatre coups de revolver et a tenté ensuite de se suicider en se tirant un coup de revolver dans la bouche.

Transporté à l'hôpital, son état a été reconnu grave.

Ce drame s'est produit à la suite d'une discussion d'ordre intime.

Un éboulement de montagne en Italie
80 maisons et une église détruites

Milan, 29 décembre. — Un éboulement de montagne qui s'est produit dans la province de Modène, dans les vallées de l'Apennin, a occasionné un véritable désastre.

Sept kilomètres carrés sont couverts d'immenses couches de terre et de pierres à travers lesquelles coulent deux ou trois torrents se frayant un lit nouveau.

Un millier d'habitants sont délogés.

On a dû abriter les femmes et les enfants dans les églises et les maisons communales des villages voisins.

Des troupes du génie envoyées de Modène ont dû faire sauter à la dynamite les maisons et l'église de San Anna-Pelago; elles menaçaient de s'écrouler.

Cela porte à plus de 80 le nombre des maisons détruites.

On attribue le désastre au déboisement de la montagne et à l'incurie administrative.

Les torrents et rivières n'ayant jamais attiré l'attention de l'autorité, on aurait dû endiguer, canaliser, et il n'a rien été fait.

Une catastrophe en Irlande
Immense désastre

Killarney (Irlande), 27 décembre. — La tourbière de Castele-Island continue à glisser, emportant tout devant elle, sur une largeur de un mille et demi.

Elle glissa dans la direction des lacs de Killarney détruisant sur son passage les ponts, les routes, les fermes et les maisons.

Les rivières que rencontre la tourbière et qui ont été grossies par la pluie de cette nuit, charrient des cadavres d'ânes, de moutons et d'autres bestiaux, ainsi que des épaves de toutes sortes: des meules de foin, des sacs de blé, etc...

Dans les environs, personne ne s'est couché cette nuit. Tout le monde a laissé ses portes ouvertes pour donner un abri aux victimes du sinistre.

Le pays est dévasté sur une étendue de plusieurs milles à la ronde.

L'Espagne et les Etats Unis à Cuba

Washington, 29 décembre. — Dans les cercles officiels, on dément l'information de la *Post* concernant une entente entre l'Espagne et les Etats Unis pour mettre fin à la guerre de Cuba.

Une épouvantable explosion à Lisbonne
2 tués — 4 blessés

Lisbonne, 29 décembre. — Un gazomètre de la compagnie du gaz de Lisbonne a fait explosion; deux ouvriers ont été tués sur le coup et un troisième a été relevé mourant avec les deux jambes brisées ; trois autres ouvriers ont été grièvement blessés.

L'échouement du steamer « Alix » à Marseille

Marseille, 29 décembre. — Le steamer *Alix*, qui s'est échoué dans la nuit de samedi à dimanche à l'embouchure du Rhône, dans les passages de Faraman, avait à bord neuf hommes d'équipage et cinq passagers. Au moment du naufrage, l'équipage et trois passagers purent gagner la terre au moyen des embarcations.

Mais deux personnes restèrent à bord et leur situation est d'autant plus critique que le navire enfonce de plus en plus et que l'état de la mer empêche de l'approcher. Plusieurs remorqueurs attendent une accalmie pour tenter le sauvetage de ces malheureux. L'anxiété est grande en ville. On ne sait s'il sera possible de parvenir jusqu'aux naufragés; le navire, à demi enfoncé dans les sables mouvants, est perdu.

Le duc et la duchesse d'Orléans à Bruxelles

Bruxelles, 29 décembre. — Le duc et la duchesse d'Orléans sont arrivés ce matin. Ils repartiront ce soir pour l'Autriche.

Les noces d'argent de l'œuvre des cercles catholiques

L'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers vient de célébrer ses noces d'argent. C'est en effet le jour de Noël de l'année de 1871 que MM. Albert et Robert de Mun, René de La Tour du Pin, Maurice Maignen et Paul Vrignault, ces deux derniers vétérans déjà de la charité, jetaient les bases de cette admirable fondation, bases solides appuyées sur le roc inébranlable de la vérité catholique et de la justice sociale.

La santé de M. Clémenceau

Nous avons annoncé que M. Clémenceau avait été subitement atteint d'une crise hépatique dans les bureaux de la *Justice*.

Le mal est sans gravité et le directeur de la *Justice* pourra reprendre ses occupations dans deux ou trois jours.

Le jubilé du vœu national

Une importante cérémonie sera célébrée, le 17 janvier prochain, en la basilique du Sacré-Cœur, à Montmartre, afin de renouveler solennellement le Vœu national, adopté par Mgr Guibert, il y aura juste, alors, vingt-cinq ans.

L'orateur qui prendra la parole, en cette occasion, est l'éloquent prédicateur dominicain, le R. P. Feuillette.

Démission de M. Joseph Fabre

M. Joseph Fabre, sénateur de l'Aveyron, vient d'adresser à M. Démôle sa démission de membre du groupe de l'Union républicaine du Sénat.

Le mariage d'une réhabilitée

Nous avons dit que Mme veuve Druaux, l'accusée de la retentissante affaire des « empoisonnements de Malaunay, » réhabilitée par la cour d'assises d'Amiens, allait convoler en secondes noces avec un cuisinier du Havre, nommé Henri Madeleine, qui l'avait recueillie à sa sortie de prison.

On annonce du Havre que le mariage a eu lieu hier.

Le nouveau canon à tir rapide

Bourges, 29 décembre. — On sait que tout est prêt à Bourges pour la construction du nouveau canon à tir rapide. Aux établissements militaires, on a fait afficher que les ouvriers remerciés par suite du ralentissement des travaux seront repris s'ils se présentent à la direction.

Les ouvriers qui demanderont à être employés devront être présentés par d'anciens ouvriers des établissements militaires, afin de ne pas occuper des individus inconnus, qui pourraient profiter de leur situation pour desservir les intérêts du pays.

Une femme qui met au monde quatre enfants

On signale de Schneidemuhl un cas extraordinaire de fécondité. Une femme de cette localité a mis au monde quatre enfants à la fois. Deux des nouveaux-nés n'ont vécu que quelques instants, les deux autres sont bien portants. Cette femme était déjà mère de 14 enfants.

Une restitution du roi Humbert

L'*Agence Havas* reçoit de Rome la dépêche suivante : « On annonce la prochaine publication d'un décret royal en vertu duquel le couvent d'Assise et ses dépendances seront restitués au patrimoine de Saint-Pierre.

Les armements de l'Italie

Rome, 29 décembre. — Imitant les exemples de l'Allemagne et de la France, l'Italie va transformer son matériel d'artillerie.

Les projets de Ménélik

Florence, 29 décembre. — La *Nazione* publie, à titre de curiosité, une correspondance du Caire dans laquelle il est dit que l'acceptation de la paix par Ménélik a été arrangée par Saint-Pétersbourg et Paris.

Le plan futur du négus serait d'étendre le royaume d'Ethiopie de la mer Rouge au Haut-Nil. Lord Cromer a envoyé à lord Salisbury un long rapport à ce sujet.

Ménélik est en train d'organiser une armée de première ligne de 200,000 hommes ; les moins optimistes calculent que d'ici deux ans le négus pourra mettre en ligne 300,000 hommes et 30,000 cavaliers et disposera de 100 canons.

Un sinistre maritime

Madrid, 29 décembre. — Le navire à vapeur le *Carranza* a fait naufrage à la côte de Santander. Il avait un chargement de minerai et se rendait de Bilbao en Angleterre.

On croit que 20 hommes de l'équipage sont noyés.

Les événements d'Orient

Londres, 29 décembre. — D'après une dépêche adressée au *Daily Telegraph*, les ambassadeurs à Constantinople demandent la démission des ministres des finances et de l'intérieur.

ACÉTYLÈNE

ÉCLAIRAGE PARFAIT
PEU COUTEUX
SÉCURITÉ ABSOLUE
Fonctionnement irréprochable
avec les **Appareils G. TROUVÉ**
LES SEULS PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSTALLATIONS D'USINES
VILLAS, ÉGLISES

Pour tous renseignements s'adresser à M. MAERTENS, 24, rue de Mouveaux. 1130

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les opérations du Mont-de-Piété pendant l'année 1895. — La statistique publiée dans le rapport du maire de Roubaix donne le chiffre des opérations faites par le Mont-de-Piété pendant l'année 1895.

Le nombre des gages s'est élevé à 73.730 et le montant des opérations à 537.424 francs.

En 1894, le nombre des gages avait été de 112.510 et en 1893 de 114.368. Pour la première année, le montant des opérations s'élevait à 1.001.373 francs et pour la deuxième à 977.866.

Dans ces totaux sont compris les engagements, les renouvellements et les dégagements directs ou par vente.

Les totaux des affaires pour chacun des mois n'accuse pas une différence bien sensible. Ils varient entre 3 200 à 3.600 pour les objets engagés et entre 23,000 à 26,000 francs pour les sommes prêtées.

La mission d'exploration en Chine. — On nous télégraphie de Lyon :

« La chambre de commerce de Lyon vient d'apprendre par télégramme l'arrivée à Pé-Sé de M. Rabaud, membre de la mission d'exploration commerciale en Chine.

» Pé-Sé est un important marché du Kouang-Si, où se croisent les caravanes qui du Yun-Nan et du Kouei-Tchéou se rendent à Canton par la voie du Si-Kiang (West river).

» Depuis Colquhoun, qui l'avait traversée en 1882, aucun Européen n'avait pénétré à Pé-Sé.

» Notre compatriote a pu accomplir le voyage de Canton à Pé-Sé sans être inquiété, résultat d'autant plus remarquable que les populations du Kouang-Toung et du Kouang-Si sont réputées parmi les plus turbulentes de l'empire du Milieu.

» Actuellement, les différents groupes de la mission lyonnaise sont disséminés ainsi qu'il suit :

» MM. Breuier, docteur Deblenne, Seulfort, à Pit-Sié-Pé-Tzié (province du Kouei-Tchéou);

» MM. Métral, Grosjean, Waeles, Riault, dans le Hou-Pé, à Hanyang-Wuchang ;

» M. Rabaud, à Pé-Sé ; enfin M. Vial, qui a quitté Canton le 16 novembre, *est arrivé à Pak-Hoi le 18 et en est reparti le 25* pour Nauning fou, d'où il doit atteindre Mong-Tzé par Long-Tchéou vers le 15 janvier.

» Le champ d'exploration et d'études de la mission de la chambre de commerce de Lyon embrasse donc toute la Chine méridionale ».

On sait que M. Waelès est le délégué de la Chambre de commerce de Roubaix.

M. Adolphe Coupez et les collectivistes. — Le rédacteur en chef de l'*Egalité*, M. Siauve-Evausy, fait suivre des réflexions suivantes la publication de la lettre que M. Adolphe Coupez, conseiller municipal démissionnaire, lui a adressée lundi et que nos lecteurs connaissent :

« La lettre de M. Adolphe Coupez comprend deux parties : la première me vise personnellement, la seconde est dirigée contre l'administration et le conseil municipal de Roubaix. L'ensemble est diffus, vague, imprécis ; il y a des insinuations, pas de faits ; des accusations, pas de noms.

» Je passe sur les grossières malices qui ont pour but de me représenter comme « *un habile dictateur, me vantant même* (sic) *de faire manœuvrer comme un général énergique* (resic) *le parti collectiviste à Roubaix et dans le Nord* ». Les camarades de Roubaix savent le cas qu'il faut faire de cette ridicule phraséologie. Depuis les élections municipales, je n'ai pas assisté deux fois aux réunions du Comité Exécutif et du Comité central, absorbé que je suis par mes obligations professionnelles; il en est de même à Lille et... dans le Nord (!) malheureusement pour moi, — et pour moi seul ! Mais je retiens l'épithète d'*ardent collectiviste* que m'applique M. Coupez ; je l'accepte, je la souligne, je la livre à mes adversaires politiques comme la raison de la propagande incessante que, depuis vingt mois, je mène dans cette région, par la parole et par la plume.

» Maintenant, quelque répugnance que j'éprouve à m'essayer à un plaidoyer *pro domo*, je ne crains pas d'inviter M. Coupez à faire l'histoire complète de mon passé politique. Il y verra qu'entré dans le Parti ouvrier en 1888, — à vingt-cinq ans, — j'ai toujours défendu le Collectivisme avec la même ardeur; que frappé, à cause de mes opinions, en 1889, dans mon pain et celui de ma famille, — *des huit personnes dont j'avais à cette époque la charge* — je me fis alors *journaliste collectiviste* et que, depuis, je le suis toujours resté, préférant souffrir du besoin plutôt que de servir d'autres idées.

» Vraiment ! M. Coupez a raison : je suis un ardent collectiviste... Je sais ce qu'il m'en a coûté matériellement !

» Qu'après cela M. Coupez aille fouiller les dossiers de police. Je le mets au défi d'y trouver quelque chose dont je puisse avoir à rougir.

» Mais c'est faire beaucoup d'honneur à M. Coupez que de répondre à des insinuations dont il n'est pas l'auteur responsable.

» Que ceux qui lui ont tenu la main, osent donc se montrer et je discuterai avec eux, — qu'ils appartiennent au Comité des « deux cents » avec lequel flirtait M. Coupez avant les dernières élections municipales, ou qu'ils soient des salariés de la Préfecture.

» Ah ! on veut se placer sur ce terrain ? Soit ! J'attends.

» Et maintenant à la deuxième partie de la lettre du conseiller démissionnaire.

» M. Coupez se dit radical-socialiste. Pourquoi a-t-il signé l'adhésion à la politique et à la tactique du Parti Ouvrier qui lui fut présentée avant les élections municipales ? Ou M. Coupez mentit au parti radical-socialiste — son parti — qui entrait en lutte contre nous, ou il mentit au Parti Ouvrier.

» Je me souviens très bien que lorsque la liste des candidats vint en discussion devant le Parti Ouvrier assemblé à la Paix, plusieurs camarades s'écrièrent que Coupez était un radical. Ainsi que je le disais hier, je défendis sa candidature non pas que j'aie supposé un seul instant que M. Coupez fut un « clou » nécessaire — la popularité dont il se targue aujourd'hui n'existait que dans son imagination — mais parce qu'il avait été un des conseillers sortants que le *Roubaisien* avait le plus vilipendé, et, d'autre part, je croyais à la sincérité de son adhésion. Mon avis prévalut, Je ne le regrette pas, puisque j'ai perdu une illusion !

» Mais nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet...

» Après avoir fait sa profession de foi politique, M. Coupez se livre à une série d'insinuations contre ses anciens camarades du Conseil municipal et il fulmine contre les gros traitements.

» Si nos lecteurs veulent bien remarquer que depuis près de cinq ans, M. Coupez était conseiller municipal de Roubaix, ils trouveront avec nous que l'écœurement dont il se déclare pris aujourd'hui a mis bien longtemps à lui soulever l'estomac.

» D'ailleurs, les allégations de M. Coupez restent dans les généralités. Une fois encore nous le sommons de les préciser. S'il connaît des malversations, qu'il les dénonce; s'il connaît des abus, qu'il les signale, ici, partout ! Le Parti Ouvrier ne craint pas la lumière et c'est là ce qui lui permet de tenir tête aux diffamateurs de tout acabit, — policiers de bas étage, valets de préfecture ou renégats des heures de lutte.

» G. SIAUVE-EVAUSY. »

Pas de réceptions, à la Mairie, à l'occasion du Nouvel An. — La Mairie de Roubaix nous communique la note suivante :

« Tout en ayant le vif désir de continuer à entretenir de cordiales relations avec les corps constitués et les fonctionnaires, l'Administration municipale ne recevra pas cette année à l'occasion du nouvel An. »

L'adjudication des fournitures et imprimés nécessaires aux services municipaux. — Mardi matin, à onze heures, il a été procédé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville à l'adjudication, au rabais et sur soumissions cachetées et en neuf lots, de la livraison des fournitures et des imprimés nécessaires aux services municipaux, pendant les années 1897-1898-1899.

Le bureau était composé de M. Desobry, adjoint, président, assisté de son collègue M. Contelier et de M. Wichart, conseiller municipal. Les lots étaient répartis de la façon suivante :

Bureaux de la Mairie. — 1er lot. Fournitures de bureaux, importance annuelle, 600 fr. ; 2e lot. Imprimés, 2,800 fr. ; 3e lot. Imprimés, 2,800 fr. ; 4e lot. Service de la voirie municipale, 1,515 fr. 35 ; 5e lot. Service des bâtiments municipaux, 544 fr. 10 ; 6e lot. Octroi, perception des droits de place et pesage public, 2.433 fr. 65 ; 7e lot. Ecole Nationale de musique, 601 fr. 05 ; 8e lot. Police, 2,900 fr. ; 9e lot. Condition publique, 2,297 fr.40.

MM. Wallays et Nys ont obtenu l'adjudication du 1er lot avec un rabais de 27,05 0/0 ; Louis Catrice celle du 2e avec un rabais de 30 0/0; Wallays et Nys, celle du 3e avec un rabais de 27,05 0/0; Henri Legros, celle du 4e avec un rabais de 21,25 0/0; Wallays et Nys, celle du 5e avec un rabais de 19,05 0/0 et celle du 6e avec un rabais de 21,40 0/0 ; A. Roussel, celle du 7e avec un rabais de 18 0/0; Wallays et Nys, celle du 8e avec un rabais de 33,05 0/0; Henri Legros, celle du 9e avec un rabais de 31,25 0/0.

Une société nouvelle vient de se former à Roubaix; elle est composée de Tournaisiens habitant notre ville; son but est d'organiser des fêtes au profit de l'œuvre du monument à ériger sur une des places publiques de Tournai, à la mémoire des soldats français morts au siège d'Anvers en 1832.

Une réunion préparatoire pour la formation de la commission vient d'avoir lieu chez M. Oscar Lefebvre, cafetier, rue de la Gare. Cette commission est composée de la façon suivante :

Président : M. Emile Nys; *Vice-Présidents* : MM. Jules Havet et J.-B. Dufour ; *Secrétaire* : M. Charles Ménart ; *Trésorier* : M. Oscar Lefebvre.

Bouchée de pain et refuge de nuit. — Dans la journée du mardi 29 décembre, il a été distribué aux hommes et femmes, 830 portions, et aux enfants, 1145. Au refuge, 29 lits ont été occupés.

Jamais un produit alimentaire ne pourra donner plus de sécurité au point de vue hygiénique que le délicieux beurre d'Oostcamp. 14137

La grève de la rue Darbo. — Les tisserands grévistes maintiennent leurs prétentions et aucun accord n'est intervenu entre ceux-ci et leurs patrons, MM. Drey et Simpson, dans la journée de mardi.

Une singulière visite nocturne place de la Gare. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers une heure du matin, les agents de police, Petit et Gonce, de service à la gare, furent requis par M. Oscar Beirens, pâtissier, place de la Gare, pour s'assurer d'un jeune homme qui s'était introduit dans les appartements d'une de ses locataires. Celle-ci, Mlle Maria Toulet, avait été réveillée en sursaut par un bruit insolite, venant de la pièce contiguë à sa chambre à coucher, et avait donné l'alarme.

A leur arrivée, les agents trouvèrent un jeune homme en état d'ébriété qui venait d'être arrêté par des voisins sur le palier des appartements de Mlle Toulet. Cette dernière leur déclara que ses bijoux, d'une valeur de quatre cents francs, déposés sur un meuble, avaient disparu.

Le jeune homme, H. L..., employé de commerce, expliqua aux agents qu'en entrant dans cette chambre, il croyait y rencontrer une demoiselle, Louise Demongny : mais il se défendit d'avoir pénétré dans la pièce où se trouvaient les bijoux.

L... était porteur d'un trousseau de clefs qu'il dit être le sien ; il le remit aux agents et ceux-ci y trouvèrent une clef s'adaptant très bien à la serrure de la porte d'entrée de la pièce contiguë à l'appartement de Mlle Toulet.

Devant cette constatation, L... fut conduit au dépôt de police du 1er arrondissement où, fouillé, il fut trouvé en possession des bijoux dérobés.

Interrogé, mardi matin, par M. Villon, commissaire de police, le jeune homme a déclaré qu'il était la veille pris de boisson et qu'il ne se souvenait plus de ce qui s'était passé.

Il s'était, a-t-il répété, rendu dans la maison où il fut arrêté dans le seul but d'y trouver une amie.

M. Beirens a déclaré aux agents que Mlle Demongny n'habite plus chez lui depuis trois mois. L... a été maintenu au dépôt; l'enquête continue.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP** rue du Bois, 13, à Roubaix, et dans les dépôts succursales (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page.*)

Un accident dans une filature. — Un ouvrier débourreur de la filature de M. Etienne Motte, rue d'Alger, en faisant un faux mouvement, est tombé, lundi soir, la main droite dans l'engrenage de son métier, et s'est fait de nombreuses contusions.

Le blessé, Adolphe Ouraedt, âgé de dix-sept ans, après avoir reçu les soins de M. le docteur Bernard, qui lui a ordonné un repos de vingt jours, a été reconduit à son domicile, rue du Nouveau-Monde, cour Masure, n° 17.

Croix. — *La fourniture de pain aux indigents.* — L'adjudication de la fourniture du pain à distribuer en 1897 aux indigents de la commune a eu lieu en présence des membres du Bureau de bienfaisance.

« Les boulangers dont les noms suivent, qui étaient présents ont été déclarés adjudicataires, moyennant un rabais de 10 0/0 sur les prix de la mercuriale officieuse de Lille.

» MM. Maillot Edouard, Quesnoie Jules, Cattelle Sophie, Gallois Jules, Caucheteux-Watteau, Lepoutre-Duhamel, Desbuquois Jules, Demarcq Léon, Decottignies Archange, Olivier Casimir, Vanderbergue Cyrille, Fourmeau Florimond, Fourmeau J.-Bte, Dhal Arthur, Veuve Cocheteux, Desrumaux Henri, Mulliez Gustave.

» Les indigents ne devront donc pas se présenter chez d'autres boulangers que ceux ci-dessus désignés. »

— *Déclassement de chemins vicinaux.* — On nous prie d'annoncer que le projet de déclassement en vicinalité de tout ou partie des chemins vicinaux ordinaires n° 1 (dit de Charles-Petit) et n° 9 (dit du Petit-Bésigue) est déposé à la Mairie et y restera 15 jours. Le public sera admis à le consulter de 9 heures du matin à 5 heures du soir, pendant la semaine. On consignera les déclarations ou réclamations.

Wasquehal. — *Les réceptions du jour de l'an.* — A l'occasion du jour de l'an, l'administration municipale de Wasquehal recevra les commissions des sociétés subventionnées, dans la salle des séances, à la mairie, vendredi de 11 heures à midi.

— *Distribution de vêtements.* — Une distribution extraordinaire de vêtements, etc., sera faite jeudi prochain, 31 décembre, aux élèves pauvres des écoles. Elle aura lieu à 9 heures du matin à la mairie.

Hem. — *Le monument élevé au cimetière à la mémoire des religieuses de la Sainte Union.* — Nos lecteurs se souviennent que lors de la mort de sœur Agnès, décédée le 31 octobre dernier, le Conseil municipal d'Hem, sur la proposition du maire, M. Leclercq-Taffin, décida qu'une concession à perpétuité serait accordée, dans le cimetière de cette commune, aux religieuses qui dirigent les écoles communales de filles.

Une souscription se fit parmi la population dans le but d'élever un monument à la mémoire de cette religieuse regrettée. Le total s'élève à près de huit cents francs.

Le monument vient d'être terminé. Il est placé dans la grande allée du milieu du cimetière, sur le côté droit.

C'est une magnifique pierre tombale surmontée d'une croix avec un Christ. On y lit les épitaphes suivantes :

« Sépulture des religieuses de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs. — A la mémoire de Dame Anthyme, décédée à Templeuve, à l'âge de 49 ans, et de Dame Marie-Agnès, décédée à Hem, à l'âge de 60 ans.

» Ceux qui auront enseigné aux autres la vertu brilleront comme des étoiles dans le ciel.

» Les habitants d'Hem reconnaissants. »

Communications

AVIS. — MM. les obligataires de la « Ruche Roubaisienne sont informés que le premier coupon semestriel, échéant le 31 décembre, sera payé à présentation, à raison de 1 fr. 50 net à partir du 5 janvier prochain aux guichets de la Banque Régionale du Nord, 16, rue du Pays.

Les porteurs ayant souscrit avant le 30 juin 1896 recevront un intérêt supplémentaire de 3 p. c. calculé du jour de leur souscription.

Etrennes. — Jolies jumelles à 9 fr. et 12 fr. Librairie du *Journal de Roubaix*. 1466

ETRENNES. — Voudrait-on encore se passer de machines à coudre quand il y en a, garanties dix ans, depuis **55 fr.**, chez **Servenay**, 11, rue Nain, Roubaix. 15026

ENRHUMÉS!

Prenez le sirop pectoral DELABARRE. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme**. — Le flacon : 1 fr. 40, rue d'Inkermann, 51, Roubaix. 13178—42556

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

WATTRELOS

Le trottoir de la rue de Leers aboutissant au Cimetière. — Les matériaux nécessaires à la construction d'un trottoir, rue de Leers, jusqu'au Cimetière, sont en partie arrivés. Des pierres de bordure, ébauchées et que l'on taille sur place, ont été amenées à pied d'œuvre, près de la ferme Lefebvre-Jubaru, et aussi plus loin, vers le Cimetière.

L'entrepreneur de ce travail, qui durera quelques mois, et qui aurait pu être exécuté l'été dernier pour être terminé au début de l'hiver, est M. François Sauvage, de Lille, qui avait l'an dernier l'entreprise de l'entretien des chemins vicinaux de Wattrelos.

Les fonds nécessaires à ce travail furent votés par le Conseil municipal le 3 mars 1896. Il a fallu dix mois pour exécuter un projet de 2,000 francs.

L'adjudication a eu lieu à la Préfecture le 25 novembre dernier.

Voilà bien encore un exemple de l'inconvénient des formalités administratives et des retards préjudiciables qu'elles amènent. Les mairies ont beau faire toute diligence dans l'expédition des dossiers qui leur sont soumis : leur zèle est le plus souvent peine perdue.

Enseignement primaire. — Mutation. — Par décision en date du 24 décembre, de M. le directeur de l'enseignement primaire du Nord, Mme Blavier, institutrice adjointe à l'école des filles du Centre, est remplacée à ce poste par Mlle Adrienne Leuancker.

LA PUBLICITÉ

Par affiches ou circulaires n'est pas mauvaise ; mais elle dure......

Ce que durent les roses,
L'espace d'un matin... ...

L'avis, fréquemment rappelé dans des journaux ayant une nombreuse clientèle, est le seul moyen efficace de graver une adresse, un renseignement utile dans l'esprit du public.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur,
LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Résultats d'adjudications aux Hospices. — Voici le complément des adjudications commencées lundi, pour le service des Hospices, pendant l'année 1897 :

Vin rouge de Bordeaux : MM. J.-B. et Louis Grau, à 0,56 le litre. — Vins blancs de Graves : Didry, à 0,65. — Malaga : Deschemacker frères, à 1,40. — Rhum : Didry, à 1,70. — Alcool à 90° : Grau et Didry avaient fait le même prix de 2,35, le tirage au sort a favorisé MM. Grau qui obtiennent aussi la fourniture à ce prix de 2,35. — Eau-de-vie : Didry, à 1,25. — Genièvre : Didry, 1,30. — Vinaigre : Baes, de Roubaix, à 18,75 l'hectolitre.

Outre les administrateurs, M. Bruneau, pharmacien, était présent à la séance.

Société des anciens sous-officiers et soldats. — Salle comble à la réunion de dimanche dernier.

Après avoir fait donner lecture de la réponse du capitaine Ducoulombier, acclamé président d'honneur de la société, à la dernière réunion, M. Fourmentin a prié M. Carin, professeur, de prendre la parole. Il a fait, avec beaucoup d'éloquence, une conférence sur la patriotisme, depuis Jules César jusqu'à nos jours. Cette conférence semblait vivement intéresser les membres de la société et les projections lumineuses qui reproduisaient les principaux faits ou personnages de cette période ont été des mieux réussies. Aussi MM. Carin, Pluvinege et Lefebvre, tous trois professeurs aux écoles municipales, ont été vivement remerciés par la commission de la société.

Médaille coloniale. — M. Delesalle, comptable chez MM. Vandenberghe, Marescaux et Cie, vient de recevoir la médaille coloniale. Nous apprenons que plusieurs de nos concitoyens qui ont fait les campagnes d'outre-mer obtiendront à bref délai cette même distinction.

Un accident survenu en descendant du tramway — Lundi soir, Mme Romaine Debruyne, âgée de 58 ans, cabaretière, rue Wattine, voulut descendre du car n° 202, à l'entrée du boulevard, avant l'arrêt complet; Mme Debruyne fut projetée sur le pavé. Elle ne se fit heureusement pas grand mal; seulement elle a perdu un lorgnon d'un valeur de 18 francs, et ses vêtements ont été mis dans le plus triste état.

Il est toujours très dangereux de descendre d'une voiture, même à faible allure.

Mauvais réveil. — L'agent Cuvelier, ne voyant pas de conducteur à un lourd tombereau en marche, rue de Roubaix, arrêta le cheval et aperçut le domestique dormant à poings fermés, au fond de la voiture. Il l'éveilla; mais au lieu de remerciement, le domestique lui adressa les plus grossières insultes et opposa la plus vive résistance, quand il sut qu'il fallait aller au poste. L'arrestation a été maintenue et le malheureux, qui se nomme Gustave Verdonck, appelé au prochain tirage au sort, sera conduit aujourd'hui à Lille. Il était domestique chez M. Mahieu, rue de l'Ouest, à Roubaix.

Saisie de viande de mauvaise qualité. — M. Ansar, inspecteur des denrées alimentaires a fait enfouir à la voirie, 150 kilog. de veau ; cette viande, par suite d'échauffement, était devenue impropre à l'alimentation.

Halluin. — *Arrestation d'une expulsée au Mont d'Halluin.* — Les gardes Canard et Cornille, de service lundi soir au Mont d'Halluin, ont arrêté Clémence Vandenbulcke, âgée de 27 ans, qui avait été expulsée à la suite de condamnations pour affaires de mœurs. Cette malheureuse, n'ayant pas trouvé de moyens d'existence en Belgique, était revenue chez sa mère qui habite au Mont d'Halluin.

Linselles. — *La divagation des chiens.* — M. le Maire de Linselles vient de prendre un arrêté par lequel il est interdit de laisser divaguer les chiens pendant six semaines à compter de ce jour.

Les chiens circulant sur la voie publique devront être tenus en laisse ou muselés.

Les chiens errants seront mis en fourrière et abattus quelques jours plus tard s'ils n'ont pas été réclamés par leur propriétaire.

Un procès-verbal sera dressé contre le propriétaire, indépendamment des frais de fourrière et de nourriture du chien qu'il devra acquitter. Ces frais ont été fixés à un franc par jour.

Seuls les chiens de bouvier et de berger, et seulement pour le cas particulier de service, peuvent circuler librement.

Mouvaux. — *Œuvre de l'Hospice.* — Quelques dons ont été faits pour l'œuvre de l'Hospice :

Une personne a envoyé la somme de 25 francs; une quête faite à la société établie chez M. Louis Cardon a produit 6 francs; un tronc placé dans un estaminet a rapporté 2.90; une quête faite à une noce a produit 8 fr. et une autre 3.50.

Roncq. — *Une agression.* — Un jeune homme du Blanc-Four, M. Gustave Vangheluve, s'est plaint d'avoir été assailli, non loin de son domicile par un inconnu.

L'agresseur lui a porté à la tête plusieurs coups d'un instrument contondant qui l'ont blessé à l'œil droit.

M. le docteur Galissot, qui a fourni un certificat médical, estime que M. Vangheluve subira une incapacité de travail de trois jours.

Un témoin de l'agression a cru reconnaître un individu mêlé dans une autre agression qui avait eu lieu à Linselles.

Bondues. — *La chasse aux chiens errants.* — Depuis la semaine dernière les gardes de Bondues poursuivent impitoyablement tous les chiens errants.

Plusieurs de ces animaux ont été abattus.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 29 décembre 1896

Présidence de M. HASSEBROUCQ, maire

La séance est ouverte à 8 heures 30.

Sont présents : MM. Hassebroucq, maire ; Diéval, Sénélar, Masure et Lecomte, adjoints ; Ducoulombier, Destombes, Théry, Glorieux, Honoré Colson, Despinoy, Loridan Charles, Loridan Henri, Leveugle, Flament, Salembien, Lefebvre, Delvoye, Cocheteux, Barbarie, Demouvaux, Ladsous, Farvacque, Copin, Dron, Muller.

Excusés : MM. De Lavaivre, Dhal-Descy, Lemaire, Leveugle.

Le procès-verbal de la précédente réunion sera lu à la prochaine séance.

Service des Tramways.— La Compagnie des Tramways propose à l'Administration municipale d'établir à ses frais une double voie entre le contour St-Christophe et le Lycée. Cette proposition est renvoyée à l'examen des commissions compétentes.

Union Tourquennoise. — Même solution est donnée à une demande de casquettes et de vareuses formée par « l'Union Tourquennoise », société municipale de gymnastique.

Le groupe scolaire de la rue du Virolois.—L'administration soumet une soumission pour la vente d'un terrain nécessaire à la construction d'un groupe scolaire, école maternelle et école de filles, dans la rue du Virolois. Le prix est de 9 francs le mètre carré, soit 36,000 francs pour le terrain entier.

Le Conseil prend une délibération conforme aux propositions de l'administration.

M. Muller tient à faire une observation à ce propos. On ne va pas assez vite, suivant lui, pour fonder des écoles, tandis que les écoles congréganistes s'établissent activement. Nous qui voulons l'enseignement laïque, nous ne devons pas nous laisser devancer, conclut M. Muller.

M. Masure met sur le compte de la difficulté de trouver le terrain propice les retards apportés à la création de nouvelles écoles; il estime que la commission de l'instruction publique a fait toute diligence.

M. Dron. — Tout le Conseil ne peut que s'associer au vœu de M. Muller: c'est qu'on aille le plus vite possible dans la création des écoles laïques dont la dépense a été prévue pour 250.000 fr. dans l'emprunt de 4 millions.

Budget des Hospices pour 1897. — M. Destombes présente le rapport de la commission des finances qui a examiné le projet de budget des hospices et lui a donné un avis favorable. Les dépenses sont de 319.935 fr. 70 dans lesquelles la ville entrera pour une subvention de 222.567 fr. 15.

M. Dron. — En rentrant j'ai appris les résultats de l'adjudication de la fourniture qui nous laissera un excédent de 17 à 18,000 fr. En ce moment nous sommes en présence d'un grand nombre de demandes de la part d'incurables et de vieillards. Si le Conseil municipal n'y voit pas d'inconvénient, nous admettrons un certain nombre de vieillards et d'incurables sans avoir recours à un subside supplémentaire.

M. Dron se défend d'avoir établi les mises à prix pour les fournitures de façon à réserver un excédent à l'administration des hospices. Grâce aux résultats heureux obtenus, on pourra secourir un plus grand nombre de malheureux.

M. Muller craint que cette façon de procéder ne constitue un précédent fâcheux pour l'avenir.

M. Salembien. — La commission des hospices est là et nous devons avoir confiance en elle.

M. Muller. — La Commission des finances a le souci aussi de régler les finances municipales.

M. Tack. — Ce que veut M. Muller c'est que les excédents de recettes du fait des adjudications reviennent à la ville.

M. Dron. — Je vous dis simplement: En prévision des excédents, croyez-vous que nous puissions accepter un plus grand nombre de vieillards?

M. le Maire. — En principe, M. Muller est dans le vrai; mais M. Dron demande à avoir la libre disposition des excédents des adjudications.

M. le Maire met les conclusions du rapport aux voix sous le bénéfice des observations. — Adopté.

Budget du Bureau de Bienfaisance pour 1897.— C'est le même rapporteur qui rend compte de l'examen de ce budget qui s'élève à 256,760 francs, la ville fournissant un subside de 214,200 francs.

M. Barbarie demande si dans les dépenses du Bureau de Bienfaisance on a conservé le crédit pour le traitement de la sœur qui a dû être révoquée à la suite de la nomination de l'Inspecteur civil.

M. le Maire consulte le budget et trouve que la même somme que l'année dernière est inscrite.

M. Barbarie. — Alors on a maintenu le traitement de la sœur : je ne vote donc pas le budget, puisqu'on a nommé un inspecteur civil; il fallait révoquer la sœur.

M. Dron. — Mais c'est un emploi à côté; il fallait non un inspecteur civil, mais deux, et je crois avec vous que lorsqu'il y en aura deux, on pourra se passer des sœurs. J'ai fait remarquer aussi que le Conseil municipal ne doit pas s'immiscer dans l'administration du Bureau de bienfaisance.

Il faut procéder par étapes. Il n'est pas possible de tout avoir d'un seul coup.

M. Barbarie. — Nous avons bien le droit de refuser de voter le budget du Bureau de bienfaisance.

M. Muller. — Quelles sont les garanties qu'offre l'inspecteur civil.

M. Dron. — La garantie, c'est que c'est un honnête homme.

M. le Maire constate qu'il y a diminution dans le personnel.

Le budget est adopté à une forte majorité. MM. Despinoy, Charles Loridan, Barbarie et Coppin votent contre.

Le budget communal. — C'est M. Salembien qui a été chargé de présenter, cette année, le rapport de la commission des finances sur le budget communal de 1897. La commission n'a apporté que de légères modifications aux prévisions du Maire, en ce qui concerne les dépenses seulement.

Il est immédiatement passé à la discussion du budget, article par article.

L'abonnement des brasseurs. — Au chapitre « Droits d'octroi », M. Théry demande pour combien est compris dans ces droits, le produit de la taxe sur la bière étrangère; il demande en outre si on a songé à répondre aux déclarations faites récemment par M. le Maire de Roubaix.

M. Salembien répond que le droit sur les bières étrangères s'élève à environ 166,000 fr.; puis il ajoute :

« Messieurs, je tiens à vous faire constater que jusqu'à ce jour, rien n'est venu modifier les chiffres de mon rapport concernant l'exercice 1895, présenté lors du renouvellement de l'abonnement avec les brasseurs pour 1897.

» La commission des finances de même que le Conseil municipal n'étaient pas, de parti-pris, hostiles à l'exercice, mais, pour y arriver, il aurait au moins fallu leur démontrer qu'il y aurait un avantage à le faire pour le profit des finances de la ville.

» Les chiffres indiqués dans la séance du Conseil municipal de Roubaix le 14 décembre dernier ne prouvent rien. Tout dépend du taux de l'abonnement et pour apprécier si la ville

---

FEUILLETON DU 31 DÉCEMBRE 1896. — N° 117

LES DEUX ORPHELINES

PAR

Adolphe d'Ennery

CINQUIÈME PARTIE

X

Bientôt la violence de l'effort inutile qu'elle avait fait provoqua un nouvel anéantissement. La misérable demeura inerte, les bras étendus. On eût pu la croire morte.

C'était la période d'anéantissement après laquelle devait se produire un réveil accompagné de nouvelles agitations furieuses et d'horribles violences.

La veuve du supplicié n'attendit pas longtemps ce réveil. Revenue de cette sorte de syncope qui la tenait inerte, sur le sol, elle trouva tout à coup la force de se relever.

Et l'hallucination s'empara une fois encore de son cerveau.

Pour cette misérable atteinte de folie alcoolique, l'aveugle qu'elle martyrisait jadis était toujours dans le galetas où elle l'avait enfermée, la privant de nourriture jusqu'à ce qu'elle eût consenti à mendier.

Elle se disait, dégageant de lointaines pensées des ténèbres qui envahissaient son cerveau, que son Jacques allait venir et qu'il fallait préparer le souper.

Alors, en titubant, elle s'approcha de la table où se trouvait ce qu'autrefois elle appelait « son lustre » — un bout de chandelle puante, fiché dans le goulot d'une bouteille.

Sa main, agitée d'un tremblement, fit le simulacre de dresser un couvert sur cette table où gisait, renversée, la bouteille qui avait contenu de l'eau-de-vie.

Puis tout à coup elle dressa l'oreille, comme si elle eût songé à celle qu'elle appelait son «rossignol». Elle eut un cri de rage.

Et, tendant son poing fermé vers la porte du grenier :

— Attends, gueuse! hurla-t-elle... Attends!... J'vas t'faire pleurnicher, guenille!... Attends-moi, je t'apporte ton diner, canaille qui m'vole l'pain qu'j'y donne!

Saisissant alors d'une main la bouteille vide et de l'autre la bouteille qui servait de chandelier, la Frochard se mit en marche pour atteindre l'escalier.

Mais elle chancelait. L'ivresse revenait plus violente que jamais. La mégère tournoyait, trébuchait, se heurtait.

Soudain, elle poussa un cri et lâcha les objets qu'elle tenait.

La chandelle glissa au bas de ses jupes effilochées.

Une langue de feu lécha l'étoffe humide qui grésilla lentement, dégageant une fumée puante.

Puis le feu gagna le haut des jupes, communiquant l'incendie aux hardes.

La Frochard se trouva bientôt entourée de flammes.

Le feu commençait à lui mordre les chairs.

La douleur dissipant tout à coup l'ivresse, la misérable créature comprit, dans un retour subit de lucidité l'effroyable danger qu'elle courait.

Elle poussait des cris de hyène et se démenait comme une possédée, appelant au secours.

Les flammes augmentaient, activées par les mouvements violents de l'affolée.

— Sauvez-moi!... sauvez-moi!... suppliait la misérable en se tordant.

Ses mains cherchaient à arracher les hardes en feu et rencontraient la flamme qui les dévorait.

Les cheveux s'enflammant entourèrent cette hideuse tête d'un bandeau lumineux.

La Frochard s'élança vers la porte, qu'elle ouvrit.

La voici dans la rue.

Elle pousse des cris terribles et court, spectre enflammé, appelant au secours...

Dans les masures, dont les portes sont depuis longtemps fermées, on a entendu.

Mais, qui voudrait s'occuper de la veuve du supplicié?

Chacun hausse les épaules en disant :

— C'est encore cette gueuse qui est saoule!...

Et, pendant ce temps, la misérable parcourt le quartier en hurlant.

Cette fois, elle est parvenue à attirer l'attention. Quelques portes se sont ouvertes.

Mais, en voyant l'horrible tableau de cette femme tout en feu, personne ne veut s'approcher... On la fuit comme un danger...

On s'éloigne avec horreur de cette créature éperdue qui peut communiquer le feu à ceux qui chercheraient à lui porter secours...

Et les portes se referment.

Toute cette scène s'est passée rapidement.

La Frochard retourne sur ses pas.

La voici de nouveau dans son taudis. La douleur l'a terrassée. Elle roule sur le sol, en proie à d'épouvantables convulsions.

Et les flammes, qui n'ont plus de haillons à dévorer, s'attaquent maintenant aux chairs.

Ce n'est plus bientôt qu'une masse informe, hideuse qui se roule avec d'effroyables contorsions...

Ce corps en feu est arrivé à proximité du grabat auquel il communique l'incendie.

Par la porte demeurée ouverte, le vent s'engouffre, attisant le foyer incandescent.

Les flammes montent.

Au bout de quelques minutes, toute la masure est en feu.

Le corps de la Frochard achève de brûler au milieu de l'immense fournaise...

Et, dans cette rue de Lourcine, les habitants demeurent indifférents à cet incendie qui fait rage sur une masure isolée.

Il semble qu'on soit satisfait, dans ce quartier, d'être, du même coup, débarrassé de l'antre et des fauves, car on ne doute pas que la Frochard et Pierre n'aient trouvé la mort dans l'incendie qui a détruit leur masure.

Quand les agents et les soldats du guet, attirés par la nouvelle que le feu s'était déclaré dans le quartier de la Bièvre, arrivèrent sur le lieu des décombres fumants, le foyer de l'incendie était absolument circonscrit. Il n'y avait rien autre à faire qu'à laisser le feu s'épuiser, s'éteindre faute d'aliment.

Après cette alerte, les habitants du quartier refermèrent leurs portes, sans accorder un regret à la Frochard.

Quant au pauvre Pierre, à peine eut-on pour lui un mouvement de pitié.

— Après tout, se disait-on, commentant la triste fin du boiteux ; ce n'était que le fils d'un supplicié ; le voilà mort ; tout est bien qui finit bien.

Quelques rares voisins, qui connaissaient mieux le pauvre garçon, s'apitoyèrent sur son sort, plaignant cet infortuné qui avait mené une existence de galérien et qui finissait par une mort horrible !

Pour tous, comme on le voit, il n'était pas douteux que la mère et le fils n'eussent péri dans l'incendie qui avait, en moins d'une demi-heure, dévoré la triste masure habitée par la veuve du supplicié.

Le docteur et Pierre arrivèrent quand déjà le quartier était retombé dans un morne silence.

La rue de Lourcine était déserte.

Le carrosse s'étant arrêté à l'entrée de la rue, le médecin et son compagnon s'engagèrent à pied dans cette sombre voie boueuse, dont les maisons basses étaient, ainsi que nous l'avons dit précédemment, très espacées et séparées par des terrains vagues.

Ils marchèrent en silence. Le rémouleur n'osait dire les sombres pressentiments qui assaillaient son esprit.

Le pauvre être ne se faisait guère illusion sur le sort qui attendait sa misérable mère. Quand il l'avait quittée, il se disait qu'il ne la trouverait peut-être pas vivante.

Quant au docteur, très absorbé dans une préoccupation qui s'acharnait en lui depuis quelque temps, il ne venait au secours de la Frochard que poussé par le sentiment d'humanité qui commande de secourir même les misérables, même les criminels menacés de mort.

Les deux hommes arrivèrent ainsi à quelques pas de l'endroit où devait se trouver la masure. Mais là, ils s'arrêtèrent. Les émanations provenant des décombres brûlés les saisirent à la gorge.

— Il y a un incendie près d'ici ! dit M. Hébert.

Mais déjà Pierre avait tout compris.

Et, étendant le bras dans la direction où naguère encore s'élevait la demeure de la Frochard ;

— Mon Dieu ! .. mon Dieu !... s'écria-t-il, c'est chez nous !... Regardez, monsieur, la fumée sort de la maison...

Ce qu'il appelait la maison n'était plus représenté que par un pan de mur aux trois quarts écroulé et que couronnait une épaisse fumée noire et nauséabonde.

— C'est fini !... c'est fini !... sanglota le rémouleur... Elle a mis le feu !... et elle est morte là... Ah ! mon Dieu !... pourquoi suis-je parti ?...

Il se lamentait. Cloué sur place, tout son corps tremblait. Il n'osait plus avancer de peur de découvrir le cadavre de sa mère au milieu des décombres.

— Restez là ! commanda le docteur.

Et Pierre obéissant, s'affaissa sur le sol, le visage dans ses mains.

M. Hébert regarda pendant quelques secondes avec pitié ce fils qui pleurait une mère infâme.

— Attendez-moi là, dit-il d'une voix émue, je vais m'informer ; il n'y a peut-être rien de désespéré.

Après avoir prononcé ces mots, il se dirigea vers les ruines fumantes. Une écœurante odeur de chairs brûlées s'en dégageait.

Le docteur ne s'arrêta pas devant les décombres ; à cinquante pas de là, il vit une bicoque dont les fenêtres mal jointes laissaient filtrer de la lumière.

Résolument, il alla frapper à la porte.

— Qui va là ? grommela une voix partant de l'intérieur.

— Ouvrez ! répondit M. Hébert.

Et, pour rassurer les habitants de la sordide masure, il ajouta :

— Ouvrez ! J'ai un renseignement à vous demander.

La porte s'entrebâilla.

Une tête d'homme apparut.

Le docteur s'informa aussitôt :

— Il y a eu un incendie, ici près ?

— Oui, peu de chose !... un chenil qui a flambé.

— Et les personnes qui habitaient là ?

— Grillées, comme le reste!

— Vous dites?

— Que la Frochard ne doit plus être, pour le quart d'heure, qu'un monceau de charbon.... Et son fils aussi !

— Vous vous trompez, dit M. Hébert... le fils n'a pas...

— Il a flambé avec sa gueuse de mère, puisque nous ne l'avons pas vu sortir de la bicoque.

— Quoi !... On n'a pas porté secours à ces malheureux?

— Lui, je ne dis pas, c'était le meilleur de cette famille de canailles et de criminels... *mais elle!...* une guenille de moins sur la terre!...

Le docteur Hébert allait peut-être pousser plus loin la conversation, mais la porte se referma aussitôt, tandis que l'homme lui criait :

— Ce n'est pas l'heure de déranger les gens pour ces fripouilles de Frochard!... Allez vous informer auprès du diable; il n'y a que lui qui puisse dire ce qu'est devenue cette misérable mendiante!...

Le médecin se retira, vivement préoccupé.

De tout ce qu'il venait d'entendre, il n'avait retenu qu'une chose: c'est que, dans le quartier, on était persuadé que le rémouleur avait péri en même temps que sa mère, dans l'incendie de la masure.

— C'est la destinée qui le veut! murmura-t-il, comme répondant à une pensée qui lui arrivait à l'improviste.

Et, tout en s'en retournant pour retrouver Pierre, l'excellent homme ruminait toujours l'idée qu'il venait de concevoir et qui, maintenant, lui paraissait de plus en plus réalisable.

— C'est cela, c'est bien cela, mâchonnait-il entre ses lèvres et se parlant à lui-même; c'est tout trouvé, et me voilà dispensé de combinaisons qui n'eussent pas été, peut-être, absolument pratiques.

(*A suivre.*) ADOLPHE D'ENNERY.